

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-208/PR/MI accordant une indemnité aux membres des bureaux de vote lors des Elections Présidentielles du 08 Avril 2016.

n° 2016-208/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
24 mars 2016

Numéro JO
n° 2 du 30/03/2016

Date du numéro
30 mars 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VULa Loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VULa Loi organique n°2/AN/1993/3e L du 07 avril 1993 modifiant certaines dispositions de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992

VULa Loi organique n°4/AN/93/3e L du 07 avril 1993 modifiant certaines dispositions de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992

VULa Loi organique n°11/AN/02/4e L portant modification de l'article 40 de la loi organique n°2/AN/93 du 07 avril 1993 et de l'article 41 de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VUL'Erratum du 30 novembre 1998 relatif à l'article 22 de la loi organique n°1/AN/92 du 19 octobre 1992

VULa Loi organique n°12/AN/07/5e L du 7 janvier 2007 modifiant et complétant la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VULa Loi organique n°13/AN/10/6e L du 03 février 2011 modifiant la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VULa Loi organique n°14/AN/11/6e L du 04 juin 2012 portant modification de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VULa Loi organique n°16/AN/12/6e L du 06 décembre 2012 portant modification de l'article 33 de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VULa Loi n°1/AN/92/2e L du 15 septembre 1992 relative aux partis politiques en République de Djibouti

VULe Décret n°2010-0241/PR/MI portant composition et fonctionnement de la CENI

VULe Décret n°2013-0044/PRE en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n° 2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2015-028/PR/MI du 09 décembre 2015 fixant les dates des élections présidentielles et portant convocation du collège électoral

VULe Décret n°2015-336/PR/MI du 14 décembre 2015 portant organisation du scrutin présidentiel du 08 avril 2016

VULe Décret n°2016-019/PR/MI du 21 janvier 2016 fixant les modalités d'établissement des listes électorales ainsi que les conditions de délivrance et de validité des cartes d'électeurs

VULe Décret n°2016-057/PR/MI du 13 mars 2016 arrêtant la liste des candidats pour les Elections Présidentielles du 08 avril 2016

VUL'Arrêté n°2016-006/PR/MI du 05 janvier 2016 portant désignation des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

VUL'Arrêté n°2016-099/PR/MI du 9 février 2016 fixant le nombre et l'implantation des bureaux de vote aux élections présidentielles du 08 avril 2016

VUL'Arrêté n°2016-153/PR/MI du 28 février 2016 portant modification de l'arrêté n°2016-099/PR/MI du 9 février 2016 fixant le nombre et l'implantation des bureaux de vote aux élections présidentielles du 08 avril 2016

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Dans le cadre des Elections Présidentielles du 08 avril 2016, il est alloué aux Présidents, Secrétaires et Assesseurs une indemnité équivalente à

- 10.000 FD à chaque président
- 6.000 FD à chaque secrétaire
- 4.000 FD à chacun des assesseurs.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH